

COMPTE-RENDU RÉUNION DE TRAVAIL N° 13

BARNEVILLE-CARTERET

RÉUNION DU 10 FÉVRIER 2014, 9H30

Personnes présentes :

Pour la mairie :

M. BOUSSARD – Maire

M. LOUIS DIT GUERIN – Adjoint à l’urbanisme

M. DESPLANQUES – Adjoint aux affaires économiques, finances, tourisme et culture

MME. RAGOT – Secrétaire Générale

MME. BAJORSKI –Service Urbanisme

MME. PACARY – Service Urbanisme

...

Pour le bureau d’études PLANIS :

M. EON – Responsable du service urbanisme

MME. FOUQUET – Chargée d’études

Déroulement de la réunion

L’objet de la réunion est dans un premier temps de reprendre l’ensemble des remarques formulées lors des ateliers de concertation, et de valider avec les membres de la commission, les éléments à revoir pour une rédaction aboutie du PADD.

Dans un deuxième temps, M. Lamorre de la SCI des Fermes rejoindra la commission pour faire part de son projet, et définir les suites à donner pour la réalisation d’un nouveau hameau sous la forme d’un hameau nouveau intégré à l’environnement.

1 – Axe 1 : Placer le tourisme au cœur du projet de développement

- il est décidé d’évoquer la problématique du stationnement des camping-cars. Et notamment pas de stationnement sur le cap. Il n’est toutefois pas nécessaire de prévoir un axe sur ce point.

- atouts havres et plages, et accessibilité : ces notions devront être intégrées dans le cadre de l’aménagement du boulevard maritime. (Notamment sur la signalétique, équipements légers, temporaires...). Il est précisé que l’accessibilité devra faire l’objet d’un effort pour maintenir le label « pavillon bleu ». Sur la présentation de l’intérêt touristique, il pourra être précisé que la commune est le croisement de la route des Caps, de la route des Havres, et de la route des Isles.

- le recensement des arbres remarquables en cours sur la commune sera évoqué dans l’axe 1-3. Cela permettra de faire un lien avec les éléments protégés et d’informer la population de ce recensement.

2 – Axe 2 : Préserver les activités économiques

- L'agriculture : les élus souhaitent que la loi littoral et sa prise en compte soit abordée sous l'angle de la préservation de l'agriculture. Et de démontrer en ce sens l'investissement de la commune pour protéger cette activité. Il faudra aussi préciser que l'urbanisation ne sera pas prévue sur les terres fondamentales à cette activité. Un point sur l'importance des terres irriguées pourrait être ajouté (notamment dans la prise en compte de la TVB, sur les espaces humides).

Sur ce thème, il est évoqué la volonté de préserver les terres qui participent à l'écoulement des eaux.

-> il faudra prévoir un volet hydraulique dans le PADD (notion de servitude existe-t-elle ?) et prévoir de nouveaux exutoires.

3 – Axe 3 : Une qualité de vie renforcée

- loisirs et sports : Les élus ne partagent pas la vision de regrouper tous les équipements sportifs, et estiment que cela fait vivre plusieurs quartiers que de disposer d'équipements de ce type. Ils souhaitent néanmoins que des extensions soient possibles. Ils évoquent la piscine de Saint Sauveur qui est un bel équipement, moins onéreux qu'une piscine classique.

- maison de santé : les élus estiment que de futures extensions de la maison de santé pourraient être envisagées, mais cela ne pourrait se faire qu'en hauteur. Il faudra donc tenir compte de cette possibilité surtout dans le cadre du règlement.

Il est aussi prévu que les objectifs de protection des espaces naturels agricoles et forestiers et de la préservation ou la remise en état des continuités écologiques fassent l'objet de plusieurs points dans le PADD.

Fermes de Carteret :

M. Lamorre rejoint la salle de réunion. Il présente rapidement l'historique du projet des fermes de Carteret, et évoque le projet en cours d'un hameau nouveau intégré à l'environnement. Il explique que son avocat lui a conseillé de réaliser une déclaration de projet pour la réalisation de ce hameau.

Planis rappelle que dans le cadre d'une déclaration de projet, il est impératif de pouvoir justifier de l'intérêt général du projet.

Plusieurs pistes sont évoquées :

-> Développement touristique

-> Existence d'infrastructures sportives (utilisation d'infrastructures existantes, plutôt que création de nouvelles)

-> Absence d'impact sur l'environnement (qu'il faudra justifier)

-> Prix du marché abordable pour de jeunes couples

Le bureau d'études va proposer une mission à la commune. Un contact entre l'aménageur, la mairie et planis est à maintenir.

L'aménageur devra fournir toutes études concernant la composition du projet, ses plans son intégration paysagère...

La réunion prend fin à 13h00.

